

Qu'entend-on par intégration¹?

L'intégration en services de garde signifie que *tous* les enfants peuvent fréquenter les mêmes services éducatifs et de garde à l'enfance (sége) et en retirer les bienfaits. Si l'intégration était un des principes fondamentaux d'un système pancanadien de sége, l'exclusion fondée sur l'incapacité serait abolie. Le principe de *l'intégration* garantirait bien plus que la non-discrimination. En effet, les enfants ayant des limitations fonctionnelles auraient droit à l'ensemble des services et ressources dont ils ont besoin pour pleinement bénéficier des sége. *L'intégration*, en tant que principe, englobe les valeurs fondamentales qui stimulent la participation, favorisent l'amitié et célèbrent la diversité.

Lors des élections fédérales de juin 2004, le Parti libéral du Canada s'est engagé à instaurer un système de services éducatifs et de garde à l'enfance (sége) pancanadien, fondé sur les quatre principes suivants: qualité, universalité, accessibilité et développement. L'acronyme QUAD sert à les désigner.

Ces principes, assortis du principe **d'intégration**, sont la pierre angulaire du dossier que défend le milieu des services de garde. Pour s'assurer que ces principes servent de fondement au développement du nouveau système pancanadien de sége, il faut bien comprendre leur signification. Ce feuillet d'information est un d'une série visant à expliquer brièvement les principes.

INTÉGRATION

Dit simplement, l'intégration en services de garde signifie que *tous* les enfants peuvent fréquenter les mêmes sége et en retirer les bienfaits. Cela signifie que les enfants ayant des limitations fonctionnelles fréquentent les mêmes sége qu'ils fréquenteraient s'ils n'avaient pas d'incapacités. Par *intégration*, on entend tous les enfants et pas uniquement ceux qui sont faciles à intégrer ou dont l'intégration coûte moins cher. Et par tous, on entend vraiment *tous*. Cela signifie que les sége ont accès aux ressources et au soutien nécessaires pour intégrer les enfants, tels que formation du personnel, équipements, aménagement de l'espace physique et personnel additionnel, et cela sans coût supplémentaire pour les parents ni pour le service de garde. Le principe *d'intégration* déborde les frontières de l'intégration physique. Il englobe les valeurs fondamentales qui stimulent la participation, favorisent l'amitié et célèbrent la diversité. Les enfants quels que soient la nature et le degré de leurs limitations fonctionnelles sont des participants actifs et non seulement des observateurs en marge l'action.

Les enfants qui ont des incapacités ont besoin des sége pour les mêmes raisons que tous les autres enfants :

- éducation à la petite enfance et apprentissages

- travail, études et répit pour les parents
- forger des amitiés et intégration sociale

La recherche est claire. L'intégration donne de bons résultats. Les enfants qui ont des incapacités, quel qu'en soit la nature ou le degré, retirent des bienfaits de leurs échanges sociales et développementales avec des enfants au développement typique. Rien ne prouve que les enfants atteints d'incapacités, même sévères, soient de mauvais candidats ou candidates à l'intégration en services de garde. Des programmes-pilotes et des études comparatives ont démontré que des enfants présentant des handicaps importants pouvaient être intégrés avec succès en sége. Par ailleurs, l'expérience de l'intégration est également profitable pour les enfants au développement typique.

L'intégration sociale est vraiment importante. Les enfants sont plus vulnérables s'ils vivent dans des collectivités qui n'ont pas accès aux ressources nécessaires, s'ils fréquentent des services ségrégués ou s'ils sont tenus à l'écart d'activités récréatives. Dans des milieux intégrés, tous les enfants apprennent le respect de la différence, de nouvelles formes de communication, l'empathie, l'amitié et la solidarité dans la différence. L'intégration dès le jeune âge facilite et

¹ N. de trad. : De plus en plus dans la documentation portant sur l'intégration des enfants en services de garde, le terme « inclusion » est employé pour signifier l'intégration des enfants et leur participation avec les autres enfants aux activités et programmes offerts.

améliore l'intégration de tous les citoyens et citoyennes plus tard dans la vie.

L'intégration en services de garde s'articule autour des six principes fondamentaux suivants :

- rejet zéro – aucun enfant n'est exclu pour des motifs qui tiennent à la nature ou au degré de son incapacité;
- proportions naturelles – les sége accueillent les enfants qui ont des limitations fonctionnelles dans une proportion à peu près égale à celle de leur présence dans la population en générale;
- pleine participation – les activités éducatives et de routine sont modifiées et adaptées de manière à ce que tous les enfants puissent y participer;
- même éventail d'options de services – les parents d'enfants qui ont des incapacités ont les mêmes options de services (par ex. journée complète, demi-journée, horaires flexibles) que les autres parents;
- participation maximale possible des parents – on encourage activement les parents à s'impliquer dans le service de garde de leurs enfants;
- action visant l'intégration communautaire – le personnel des sége et les parents font la promotion de l'intégration à l'échelle de la collectivité.

Chacun de ces facteurs doit être présent pour assurer une véritable intégration.

Au Canada, beaucoup d'enfants ayant des incapacités sont exclus des sége. Il est encore possible de dire à leurs parents qu'on ne peut pas les intégrer. Même si beaucoup d'intervenantes en sége et de services de garde ont consenti d'énormes efforts pour intégrer les enfants qui ont des limitations fonctionnelles, il arrive trop souvent qu'ils ne disposent pas des ressources, de la formation ni du soutien nécessaires pour le faire. Les enfants sont exclus lorsqu'on ne se sent pas en mesure de leur procurer les services et les soins dont ils ont besoin et qu'on ne peut avoir accès aux ressources requises. Si *l'intégration* était un des principes fondamentaux d'un système pancanadien de sége, l'exclusion fondée sur l'incapacité serait abolie. Le principe de l'intégration garantirait bien plus que la non-discrimination. En effet, les enfants ayant des limitations fonctionnelles auraient droit à l'ensemble des services et ressources dont ils ont besoin pour pleinement bénéficier des sége.

L'incapacité est une réalité qui se manifeste à tous les échelons de revenu et dans toutes les cultures. Environ dix pour cent des enfants ont une limitation fonctionnelle, un problème de santé ou un trouble de comportement qui

exige du soutien additionnel pour qu'ils puissent retirer les bienfaits de leur présence en sége. Pour certains enfants, le soutien requis est minimal. Pour d'autres, il faut une accompagnatrice en propre, des services de consultation intensifs, de l'équipement spécialisé ou aménager l'espace physique pour l'adapter à leurs besoins.

Dans un bon système de sége, beaucoup des composantes essentielles à l'accueil et à l'intégration d'enfants ayant des incapacités sont déjà en place – notamment : main-d'œuvre bien formée, faible taux de roulement du personnel, salaires et avantages sociaux raisonnables, ratios éducatrice-enfants et tailles de groupe convenables, programme éducatif adapté aux stades de développement des enfants et environnement physique satisfaisant. Il s'agit simplement d'ajouter, le cas échéant, un certain nombre de services spécifiques pour assurer une pleine intégration.

Dans l'hypothèse d'un système de sége universel et intégré, la majorité des sége accueilleraient à certains moments un certain nombre d'enfants présentant des limitations fonctionnelles (dix pour cent). Dans un petit service de garde, cela pourrait se traduire, une année donnée, par la présence d'un ou de deux enfants atteints d'une incapacité faible ou modérée et, l'année d'après, par la présence d'un enfant cette fois-ci atteint d'une incapacité grave. Et dans une prochaine année, il se pourrait qu'aucun enfant ayant d'incapacités ne fréquente le service de garde. Au fil du temps toutefois, tous les sége accueilleraient, bon an mal an, des enfants ayant des limitations fonctionnelles. C'est en suivant des formations reconnues et à même leurs efforts pour intégrer des enfants présentant des capacités différentes que les éducatrices développent de l'expertise et des connaissances dans le domaine; les sége, quant à eux, en viennent à se doter de ressources et à s'outiller pour accueillir des enfants ayant d'autres types de limitations fonctionnelles. Éventuellement, tous les sége sont en mesure de prendre en charge tous les enfants et cela, sans égard à la nature ou au degré de leurs incapacités.

Reddition de comptes, transparence et surveillance exercée par un tiers seront des conditions nécessaires pour faire en sorte que les sége et les provinces et territoires progressent véritablement en matière d'intégration en sége. Les sége doivent être observés régulièrement pour assurer la qualité de l'intégration et les gouvernements doivent adopter des objectifs et échéanciers relatifs à l'accueil et au soutien d'enfants présentant divers types de limitations fonctionnelles. Les instruments de mesure existent déjà et l'expertise en matière de surveillance par un tiers aussi.